

APPEL À PROJETS 2024

Médiation animale pour personnes en situation de handicap ou en maladie longue durée



Cet appel à projets est destiné aux établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, qui accueillent des personnes en situation de handicap ou en maladie longue durée et qui intègrent la médiation animale dans leur programme de prise en charge sociale, éducative, pédagogique ou thérapeutique.

Date de clôture : **mercredi 22 novembre 2023**

Les candidatures se font **uniquement en ligne** :
fondation-apsommer.org/financement

CONDITIONS DE PARTICIPATION

► Quels publics ?

- Enfants, adolescents, adultes en situation de handicap en institution (tous types de handicap dont le polyhandicap, les troubles du comportement et les maladies psychiques),
- Personnes en maladie longue durée.

► Qui peut participer ?

Structures sanitaires, sociales ou médico-sociales : CAMSP, Centre Hospitalier, DITEP, ESAT, FAM, Foyer de vie, occupationnel ou d'hébergement, IEM, IME, MAS, Unité de soins palliatifs...

Pour être éligible la structure qui prend en charge quotidiennement ces usagers doit obligatoirement être publique ou privée à but non-lucratif.

► Quel financement ?

- La Fondation pourra contribuer :
 - au **fonctionnement** (1 ou 2 années)
 - ou à l'**investissement** (année 2024 uniquement).
- **Obligation d'un co-financement** par l'établissement (cf. règlement)

COMMENT PROCÉDER

- 1 Prendre obligatoirement connaissance du règlement** avant toute démarche,
- 2 Créer un profil** sur notre plateforme en ligne dédiée,
- 3 Rassembler les documents administratifs requis et indispensable** pour enregistrer la candidature de l'établissement (cf. règlement).
[NB : **Il faut généralement plus de 48 heures** pour pouvoir constituer un dossier complet.]

NB :

- Les établissements du secteur de la gérontologie ne sont pas concernés par ces appels à projets.
- Les prestataires en médiation animale ne peuvent pas participer à cet appel à projets. Ils peuvent cependant être désignés comme intervenants dans le dossier déposé par les établissements.
- Un appel à projets spécifique pour les établissements accueillant des personnes connaissant des difficultés d'ordre social (CAARUD, CHRIS, écoles en éducation prioritaire, prisons...) ou le milieu scolaire et périscolaire sera organisé au 1^{er} trimestre 2024.